

RÈGLEMENT DU CONCOURS D'ÉCRITURE DE NOUVELLES

ALTALEGHJE 2021

Article 1 : L'organisateur

Un concours de nouvelles en français et en corse est organisé par l'association AltaLeghje dans le cadre de son festival AltaLeghje - Lire le monde.

Article 2 : Les critères

Les participant.e.s écriront une nouvelle sur le thème "Au pied de mon arbre - Souvenirs de natures", en français ou en corse.

Pour les textes en corse, la traduction en français devra être jointe.

Les textes n'excéderont pas 6 000 signes au maximum, espaces et ponctuation compris. Ils seront rédigés en format Word et selon la mise en page suivante :

- Police : Times New Roman
- Taille : 12
- Interligne : 1.5 ligne

Les photos et dessins ne sont pas autorisés.

Afin de préserver l'anonymat des participant.e.s lors de la sélection, un document annexe reprendra le titre de la nouvelle ainsi que les coordonnées de l'auteur.e : nom, prénom, date de naissance, adresse postale et courriel, numéro de téléphone.

Article 3 : Les 4 catégories

- Adultes + de 15 ans Textes en français
- Adultes + de 15 ans Textes en corse
- Jeunes - de 15 ans Textes en français
- Jeunes - de 15 ans Textes en corse

Article 4 : Le dépôt des textes

Les textes sont à envoyer à festival.lirelemonde@gmail.com entre le 1^{er} mars 2021 et le 16 mai 2021, minuit.

Tout texte parvenu hors délai sera systématiquement écarté.

Article 5 : Le Jury professionnel

Le jury dit professionnel est constitué de spécialistes de la lecture et du livre, dont au moins trois membres sont bilingues français-corse.

Si, dans une ou plusieurs catégories définies à l'article 3, le nombre des participant.e.s est inférieur à 5 (cinq), la ou les catégorie.s est/sont annulées.

Le jury retient une nouvelle dans chacune des catégories définies à l'article 3.

Les choix du jury sont définitifs et sans appel. Ils ne pourront faire l'objet d'aucune réclamation.

Le jury se donne le droit de ne pas retenir de textes dans quelque catégorie que ce soit si aucun texte ne retient son attention. Le jury n'aura pas à justifier de sa décision.

Article 6 : Le Jury des lectrices et lecteurs de médiathèques et bibliothèques du Sud Corse

Les adhérentes et adhérents des médiathèques et bibliothèques de Bonifacio, Levie (sous réserve), Olmeto, Petreto-Bicchisano, Propriano pourront voter entre le 31 mai et le 21 juin 2021 auprès de leur médiathèque ou bibliothèque dans les 2 catégories adultes + de 15 ans telles que définies à l'article 3 du présent règlement.

Les textes lauréats seront ceux ayant obtenu le plus de voix.

Article 7 : Les prix

6 nouvelles seront récompensées.

- 4 dans le cadre du prix du jury : 2 pour la catégorie adultes + de 15 ans (1 en français, 1 en corse) ; 2 pour la catégorie jeunes - de 15 ans (1 en français, 1 en corse).
- 2 dans le cadre du prix des lectrices et lecteurs des bibliothèques : pour la catégorie adultes + de 15 ans (1 en français, 1 en corse).

Article 8 : Les Lots

Les lauréat.es de chaque catégorie seront récompensés :

- d'un bon d'achat d'une valeur de 100 € maximum valable auprès de la librairie La Marge d'Ajaccio. Les livres choisis seront envoyés aux gagnant.e.s en cas d'éloignement d'Ajaccio ;
- d'une invitation à un parcours VIP au festival ;
- de la lecture publique des nouvelles lauréates pendant le festival d'AltaLeghje, Lire le monde, du 16 au 18 juillet 2021 ;
- de la publication de la nouvelle lauréate en langue corse dans la revue littéraire *Bonanova*.

Article 9 : Droits d'auteur des lauréat.e.s

Les participant.e.s garantissent que leur œuvre est originale et inédite. Ils autorisent AltaLeghje à diffuser et reproduire leur texte sans contrepartie de droits d'auteurs.

Les nouvelles gagnantes seront publiables sur les sites et réseaux sociaux d'AltaLeghje, ainsi que sur les sites et publications régionales telles que Settimana, Corse Matin, Bonanova et Tempì Rivista.

Une lecture filmée des textes pourra être diffusée sur les comptes officiels d'AltaLeghje et des partenaires autorisés sur les réseaux sociaux.

Les auteur.e.s restent propriétaires de leur œuvre et peuvent en disposer librement pour tout autre type d'édition.

Article 10 : Respect et modifications du règlement

L'association Altaleghje se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier le concours si les circonstances l'exigeaient.

L'envoi des nouvelles implique de la part des participants l'acceptation du présent règlement et des modalités de déroulement du concours.